

MAIRIE DE CHAUDES-AIGUES

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
de la SEANCE du 20 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 20 janvier 2023 à 19 heures 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUDES-AIGUES s'est réuni dans la salle de la Maison des Services, 1^{er} étage, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel BROUSSE, Maire.

Etaient présents : Mrs Michel BROUSSE Maire – M. Jean-Luc BOUCHARINC 1^{er} Adjoint - Mme Béatrice ROCHER 2^{ème} Adjointe – M. Georges PLAGNE 3^{ème} Adjoint Mme Nicole BATIFOL 4^{ème} Adjointe - Mrs Pierre IRLE- Marc GUIBERT – Philippe SMETS – Jean PASSEMARD - Joël COSTEROUSSE – Hervé CALDAGUES - Mmes Monique BOUSSUGE – Stéphanie SABAU - M. Thierry VERNHET – M. Damien ORLHAC.

Pouvoirs : néant

Absents : néant

M. Damien ORLHAC a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

I – APPROBATION PROCES-VERBAL du 2 Décembre 2022

POUR : 15

Michel BROUSSE souhaite la bienvenue aux élus (es) pour ce 1^{er} conseil de l'année 2023.

II- MISE à JOUR TARIFS CAMPING 2023

Délibération n°2023 – 01

Monsieur le Maire présente la proposition des tarifs du Camping du Couffour 2023 suite à la réunion du 6 janvier 2023 et invite le Conseil municipal à en délibérer.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en voir délibéré, et à l'unanimité, approuve la nouvelle grille tarifaire 2023 du camping du Couffour annexée à la présente.

Type de forfait	2023	
	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
		01/07/2023 au 31/08/2023
Forfait 1 personne (emplacement + véhicule)	10.50 €	12.50 €
Forfait 2 personnes (emplacement + véhicule)	12.50 €	14.50 €
Forfait camping-car (emplacement + eau + électricité)	13.50 €	15.50 €
Réduction mobilité douce (cycliste/randonneur)	-2.00 €	-2.00 €
Réduction curistes (minimum 21 jours)	-10% sur le forfait hors prestations annexes	

PRESTATIONS ANNEXES		
Electricité	4.00 €	4.00 €
Adulte supplémentaire	3.00 €	4.00 €
Enfant 3-15 ans supplémentaire	2.00 €	2.50 €
Véhicule supplémentaire	1.50 €	2.50 €
Remplissage camping car	2.50 €	2.50 €
Chien	0.75 €	0.75 €
FORFAITS LONGUE DUREE		
Forfait 6 mois	960.00 €	
Forfait 3 mois	770.00 €	
Forfait 2 mois	580.00 €	

Taxe de séjour (par nuit + 18ans)	0.22 €	0.22 €
-----------------------------------	--------	--------

POUR : 15

Les élus conviennent de mettre en œuvre une meilleure organisation de l'accueil durant l'intersaison.

Quelques remarques :

- **Les propriétaires de camping cars souhaiteraient une meilleure identification des emplacements.**

Michel BROUSSE dit qu'une réflexion devra être menée sachant qu'il existe des sociétés (ex : Camping cars Park) professionnelles sur ce sujet, pouvant prendre en charge les investissements .

- **Problématique de la vétusté du bloc sanitaire.**
- **le sujet des trajets camping- le bourg centre à étudier.**
- **Un autre objectif à atteindre serait l'allongement des séjours au camping.**

III- TRAVAUX PARKING DES THERMES : MARCHE

Délibération n° 2023 - 02

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation du parking des Thermes (ex BEAUREDON), une consultation a été lancée. Il y a eu trois offres.

Après l'analyse des offres par le maître d'œuvre (cabinet Jean Jacques REULET), il s'avère que l'entreprise SAS MARQUET est la mieux disante pour un montant Hors Taxes de 369 500.00 € HT soit 443 400.00€ TTC.

Monsieur le Maire, propose de retenir l'entreprise SAS MARQUET , 15100 SAINT-FLOUR dans le Cadre de la de la réhabilitation du parking des Thermes (ex BEAUREDON).

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **De retenir l'entreprise SAS MARQUET, Saint-Flour 15100 pour un montant de 369 500.00 € HT.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

POUR : 15

Monsieur le Maire rappelle que 3 offres ont été reçues après une nouvelle demande de précisions par le Maître d'œuvre ; Il rappelle que les variantes n'étaient pas autorisées par le règlement de consultation.

Le Maire précise qu'une borne pour la recharge de véhicules électriques avec protection sera installée sur ce parking prise en charge financièrement par le Syndicat Départemental d'Electricité.

Une augmentation de puissance électrique disponible est prévue.

Il faudra au moins 1 recharge par jour pour que la borne soit rentabilisée financièrement. .

Deux véhicules pourront être branchés en même temps.

Les emplacements PMR concernant les bornes électriques seront en termes de nombre répartis au niveau du département.

Hervé CALDAGUES interroge sur l'implantation d'une 2^{ème} borne.

Michel BROUSSE répond qu'une implantation au parc de la piscine serait possible, vu l'existence d'un tarif jaune sur cette infrastructure.

1 mois de préparation et 3 mois de travaux seront nécessaires à la réalisation des travaux.

Marc GUIBERT évoque la nécessité de conserver une végétalisation pour le cadre de vie et effets des canicules. Le Maire rappelle qu'il est prévu de planter des arbres.

Il est prévu 80 places de stationnement + 9 camping-cars.

Jean-Luc BOUCHARINC signale qu'un élargissement de l'accès pourrait envisagé en fonction d'autorisation et/ou accord obtenus auprès d'un riverain.

IV- ECLAIRAGE PUBLIC : DEPLACEMENT LAMPADAIRE AVENUE GEORGES POMPIDOU

Délibération n° 2023 - 03

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux de réaménagement du trottoir avenue Pompidou ont nécessité le déplacement d'un candélabre par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 1320€.

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 07 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours, et de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux

POUR : 15

Pour information, sans déplacement ce lampadaire se retrouvait au milieu du trottoir.

V- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR TERRAIN TENNIS

Délibération n° 2023- 04

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un appel à projets initié par l'agence nationale du sport vient de paraître pour 2023.

Monsieur le Maire propose de représenter la création d'un terrain de tennis parking de la piscine de CHAUDES-AIGUES dans le cadre de cet appel à projets.

Monsieur le Maire, présente le dossier technique et le plan de financement de ces travaux.

DEPENSES

Montant Travaux HT : 91 035.00 €

TOTAL HT : 91 035.00 €

RECETTES

Aide Agence Nationale du Sport (80%) 72 828.00 €

Emprunt : 18 207.00 €

TOTAL HT : 91 035.00 €

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la création du terrain de tennis du parking de la piscine
- Adopte le plan de financement
- sollicite les subventions au titre de l'Agence Nationale du Sport
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POUR : 15

Michel BROUSSE rappelle que ce programme de l'Agence Nationale du Sport a été instauré en lien avec l'organisation des Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Une réflexion a eu lieu quant au changement de place de l'actuel terrain. .

Damien ORLHAC suggère d'adosser le court de tennis au grand mur d'enceinte.

Cet emplacement ne paraît pas forcément adapté en raison de la présence de réseaux et la nécessité de maintenir un accès élargi à la piscine en cas de besoin.

L'éclairage du terrain sera réalisé par le Syndicat Départemental d'Electricité.

L'accès au court sera modernisé (système d'accès reposant sur une application mobile pour les réservations et un digicode pour l'accès).

Jean PASSEMARD ajoute qu'une demande de subvention a été également envoyée à la Région.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 2023 - 05

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation des réseaux humides et l'aménagement de la voirie Cité St Michel 2^{ème} tranche, une consultation a été lancée. Il y a eu trois offres.

Après l'analyse des offres par le maître d'œuvre (cabinet GAXIEU), il s'avère que l'entreprise VALY TP à Mazerat 15100 ROFFIAC est la mieux disante pour un montant Hors Taxes de 185 256.15€ soit 225 307.38€ TTC.

Monsieur le Maire, propose de retenir l'entreprise VALY TP, Mazerat 15100 ROFFIAC dans le Cadre de la de la réhabilitation des réseaux humides et l'aménagement de la voirie Cité St Michel 2^{ème} TRANCHE.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De retenir l'entreprise VALY TP, Mazerat 15100 ROFFIAC pour un montant de 185 256.15 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 15

Monsieur le Maire annonce que les travaux vont commencer en février sauf intempéries. Tous les réseaux secs seront enfouis (téléphone, éclairage public,...)..

Délibération n° 2023-06

Suite à la réunion de la commission sociale qui s'est tenue le 4 Novembre 2022 , Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'entériner la modification de l'âge d'attribution des colis de Noël aux personnes âgées.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, à l'unanimité approuve la modification à l'âge de 70 ans au lieu de 65 ans pour l'attribution du colis de Noël à compter de décembre 2023.

POUR : 15

Délibération n°2023 – 07

Monsieur le Maire expose la création du nouveau syndicat mixte « Cantal Attractivité » dont l'objet est la gestion des fonds LEADER Européens pour la période 2023- 2027.

Vu les articles L.5211-5 et L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Saint-Flour Communauté ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Cantal Attractivité déposé en Préfecture le 4 novembre 2022 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté n°2022-270 en date du 19 décembre 2022 sollicitant l'avis de ses communes membres pour l'adhésion au Syndicat Mixte « Cantal Attractivité » ;

Vu le courriel transmis en date du 19 Janvier 2023 par lequel Saint-Flour Communauté sollicite l'avis du conseil municipal quant à son adhésion au Syndicat Mixte « Cantal Attractivité » ;

Considérant la constitution du Syndicat Mixte "Cantal Attractivité " à l'initiative du Conseil départemental du Cantal ;

Considérant la proposition de la stratégie « Cantal 3V : Viable-Vivable-Vivant » portée par le Syndicat Mixte « Cantal Attractivité » ;

Considérant la volonté pour la Communauté de communes de bénéficier des fonds LEADER pour les années 2023-2027 et à ce titre de participer à la stratégie locale de développement « Cantal 3V : Viable – Vivable – Vivant » ;

Considérant le courrier conjoint des intercommunalités en date du 17 juin 2022 par lequel celles-ci demandent précision auprès de Monsieur le Préfet au sujet des statuts du Syndicat Mixte Cantal Attractivité ;

Considérant le courrier réponse du Préfet du Cantal en date du 27 septembre 2022 ;

Considérant que pour que Saint-Flour Communauté puisse valablement adhérer à un syndicat mixte, il faut :

- D'une part, l'accord du conseil communautaire, sous réserve de la validation par les communes membres ;
- D'autre part l'accord des communes membres de la Communauté de communes dans les conditions de majorité requises pour sa création à savoir : les deux tiers au moins des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population ; ou la moitié au moins des conseils municipaux, représentant les deux tiers de la population (L.5211-5 du CGCT) ;

Que cette majorité doive comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée ;

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur le principe d'adhésion de Saint-Flour Communauté au Syndicat Mixte « Cantal Attractivité »,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

POUR : 15

Michel BROUSSE expose que ce syndicat mixte remplacera les organismes de gestion des aides Européennes programme LEADER auxquelles étaient rattachés les communautés de communes. (ex : Chaudes-Aigues rattachée à AUBRAC-OLT- CAUSSE qui dépendait de la Région Occitanie).

Il y aura une unité de gestion des crédits par la Région via le Département.

La commune est sollicitée sur l'avis de principe d'adhésion de Saint-Flour Communauté.

DOSSIER STREET ART

Monique BOUSSUGE rappelle que la Route des villes d'eaux a sélectionné la commune de Chaudes Aigues pour accueillir une opération de street art. Pour mener à bien ce projet quelques décisions doivent être prises le plus rapidement possible.

C'est un vecteur de modernité sur le plan patrimonial et artistique, Ce type d'opération peut surprendre un public peu averti mais au mois créé un sentiment d'intérêt. l'art surprend et interroge le public.

Béatrice ROCHER fait remarquer par exemple que l'exposition 2022 au square Pierre VIALARD a beaucoup plu.

La thématique de l'œuvre est l'eau. La réalisation peut prendre plusieurs formes : dessin, graffiti.

Il convient de déterminer un support : mur, sol, façade.

Est évoqué le mur crépi d'un immeuble appartenant à un privé sur le parking du lavoir.

Contacté par le Maire, le propriétaire a exprimé un avis favorable ; une convention pourrait être signée si cet endroit est retenu.

Marc GUIBERT évoque la possibilité sur un bâtiment communal.

L'avis de l'Architecte des bâtiments de France sera sollicité.

TRAVAUX TOIT COLLEGE LOUIS PASTEUR et ECOLE PRIMAIRE

Michel BROUSSE communique le montant des travaux supplémentaires à intervenir : 19 200.00 euros.

CINEMA LA SOURCE

Michel BROUSSE dit que la fréquentation au niveau national est à la peine.

Mme MEDEIROS a transmis les statistiques et après 2 années de COVID 19, le Cinéma « La Source » résiste à son niveau même si cela est compliqué, entre autres avec la nouvelle culture des séries.

Le Maire ajoute que l'on peut être fier d'avoir une salle pareille, c'est une jolie structure, fort appréciée pour des conférences ou les assemblées générales exceptionnelles.

Cette salle contribue amplement à l'attractivité de la Commune.

TRAVAUX SALLE BEAUREDON

Thierry VERNHET dit que les entreprises n'ont toujours pas rejoint le chantier.

Hervé CALDAGUES interroge sur l'état d'avancement des travaux.

La maçonnerie et l'électricité sont faites ainsi que les faux-plafonds ; les huisseries ont été changées.

Quelques travaux supplémentaires doivent être chiffrés par les entreprises.

Marc GUIBERT demande à quel délai la salle sera livrée.

Thierry VERNHET répond en juin voir peut-être avant.

PROJET CIRCUITS TRAIL

Marc GUIBERT expose qu'une chargée de mission mise à disposition du PNR par le Département de la Lozère va proposer au Parc Naturel de l'Aubrac et à Saint-Flour Communauté l'élaboration d'une offre de 4 grands circuits trail de tailles différentes.

Des repérages seront faits pour un maillage sur tout le plateau de l'Aubrac.

Ces circuits pourraient inclure d'autres communes ex : Espinasse, Lieutadès.

DIVERS

Marc GUIBERT demande si les inscriptions à la peinture sur la route départementale suite aux dernières élections vont être recouvertes. Le domaine public routier n'a pas vocation à être une tribune, ni un moyen de propagande politique.

Michel BROUSSE répond que cela a été fait sur certains endroits mais que ce type d'action engendre des coûts. Manifestement l'opération de nettoyage a été interrompue par le Département.

Marc GUIBERT interroge sur le dispositif de filet de sécurité de l'Etat envers les Collectivités et la situation de l'autofinancement de la commune.

Michel BROUSSE répond que le dispositif a été mis en œuvre en lien avec la DDFIP, selon des critères et indicateurs de gestion des Finances Publiques.

L'exécution budgétaire 2022 en cours de finalisation apparaît correcte, cependant le contexte reste difficile. Une analyse de la situation est comme chaque année en cours de réalisation par le cabinet Michel KLOPFER. Une synthèse sera présentée au conseil municipal.

Marc GUIBERT interroge sur l'avancement de la faisabilité du réseau de chaleur.

Jean-Luc BOUCHARINC répond que Saint-Flour Communauté suit ce dossier.

Michel BROUSSE fait remarquer que si Caleden utilise de l'eau chaude de la canalisation transformée en eau thermale dans le cadre d'un process interne, les autres rejets d'eau chaude naturelle sont vierges de tout traitement préalable.

Hervé CALDAGUES reconnaît que l'on s'en sert (Eglise, Piscine, Hall de l'Enclos) mais pas assez.

D'où, de l'avis général, l'intérêt d'un projet adapté au contexte particulier de cette émergence d'eau chaude naturelle, énergie compatible avec l'objectif de transition écologique.

CREATION MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Nicole BATIFOL rappelle que le projet de création d'une MAM est toujours en attente du nombre de personnes minimum désirant avec la Commune lancer ce projet.

La recherche d'un local se poursuit.

Elle informe les élus(es) de la réception d'un appel à projets Petite Enfance pouvant bénéficier du soutien financier du Département au titre du Fonds Cantal Innovation, par une subvention à hauteur de 20% des dépenses d'investissement.

CENTRE DE LOISIRS

Les responsables ont fait part de leurs difficultés à recruter des animateurs diplômés BAFA, BAFD.

Après concertation, Nicole BATIFOL annonce qu'une solution pour les prochaines vacances est envisagée : les personnes titulaires d'un CAP petite Enfance sont habilitées à assurer l'encadrement de jeunes.

La proposition peut être retenue et serait formalisée par une convention de mise à disposition avec l'ADMR de Chaudes-Aigues, d'un agent ATSEM de la Mairie, titulaire du CAP petite enfance.

Les élus(es) conviennent que le salaire proposé pour ces emplois n'est pas suffisamment attractif et que les formations diplômantes sont payantes.

Thierry VERNHET et Marc GUIBERT évoquent la possibilité de l'hébergement des animateurs ou gratification à caractère incitatif pour les jeunes intéressés.

Elle annonce que le Centre aéré ouvrira ses portes du 6 février au 17 février 2023 durant toutes les vacances de février 2023.

DENEIGEMENT

Jean-Luc BOUCHARINC rappelle que le déneigement est assuré par les agents communaux dans le bourg et les lotissements, Saint-Flour Communauté assurant celui des hameaux ainsi que M. Marc CHALMETON.

Il ajoute que des chaînes ont été achetées pour le tracteur, équipement indispensable de sécurité .

CESSION TERRAIN 200 m2 HAMEAU DES ANGLES

Jean-Luc BOUCHARINC s'est rendu sur place : le géomètre a acté les conditions et droits des riverains en leur présence.

Suite à l'avis favorable de la Mairie, ce dossier sera entériné après signatures des ayants-droits concernés.

PISCINE MUNICIPALE

Georges PLAGNE dit que la mise en route a été effectuée pour la période de gel.

Il a fait appel à M. Jérémy NAVECH suite à un problème de démarrage d'électrovannes qu'il a fallu réamorcer.

Il faut maintenir la vigilance sur cet équipement qui demeure fragile et s'assurer que toutes les installations techniques hivernent correctement.

Comme convenu les bassins sont pleins et la circulation de l'eau est assurée quand il le faut pour éviter le gel.

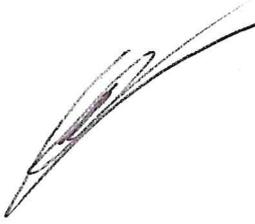
PRATIQUE DU TENNIS

Jean PASSEMARD informe les élus(es) que Saint-Flour Communauté va porter un projet de création d'infrastructures sportives de tennis : courts couvert et extérieur, club house et 1 padel (synthèse de plusieurs jeux de raquette : tennis, squash, tennis de table, pelote basque) aux abords du Centre Thermoludique de Saint-Flour.

La séance est close à 21 heures 45 minutes.

Vu par nous, Maire de la commune de CHAUDES-AIGUES, publiée sous format électronique sur le site www.chaudes-aigues.fr conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance
Damien ORLHAC



Le Maire
Michel BROUSSE

